

F037 Engagement d'une démarche prospective sur la voirie pour son intégration dans un contexte urbain en mutation

Programmation

Périmètre
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Exigence
Exigence 3 : Anticiper les évolutions de vi(II)e
Objectifs
<p>Le réseau de voirie francilien est composé de voies de nature très différentes : des autoroutes, des routes départementales pouvant être des routes à grande circulation, des boulevards, des avenues et des rues. Gérer et entretenir la voirie constituent des enjeux considérables afin de pérenniser et sécuriser un patrimoine souvent considéré comme invisible mais pourtant primordial pour assurer toutes les fonctions de la ville, la sécurité des usagers ainsi que les liaisons territoriales et le maillage entre les quartiers.</p> <p>Certains axes sont supports de transit national (poids lourds et véhicules légers) générant des contraintes sur le tissu urbain environnant. Des démarches engagées par les acteurs de la métropole permettent déjà de concevoir ces infrastructures de façon différente et innovante afin qu'elles soient les supports de nouvelles formes de mobilité, à l'instar de l'initiative « Route du futur » du Forum métropolitain. L'objectif est la requalification de ces axes majeurs en boulevards urbains permettant d'assurer un meilleur partage entre les différents types d'usagers, de travailler les ambiances urbaines par la qualité des aménagements, la modernisation de l'éclairage public, les plantations d'alignement, de prendre en compte les enjeux de transitions énergétiques et écologiques. Un travail devra être mené conjointement pour réfléchir aux nouvelles formes de logistique urbaine durable s'inscrivant au mieux dans ce nouveau maillage urbain.</p>
Description de l'action
<p><u>Devenir des infrastructures routières, poursuite de la réflexion "Routes du Futur"</u></p> <p>Le territoire est le support d'infrastructures routières majeures qui se sont imposées au tissu urbain préexistant. Le devenir de ces axes extraterritoriaux a été questionné dans le cadre d'une consultation internationale. A l'issue de la présentation des travaux des équipes d'architectes et urbanistes, l'enjeu est de traduire de façon opérationnelle les différentes propositions, notamment sur la N6, l'A86 et le boulevard périphérique. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est partie prenante et soutient la réflexion.</p> <p><u>Règlement de voirie territoriale</u></p> <p>La requalification de la voirie recouvre divers enjeux le plus souvent convergents :</p> <ul style="list-style-type: none">• assurer un meilleur partage des espaces entre les différents types d'usagers ;• repenser des lieux de mixité fonctionnelle, générationnelle et genrée qui favorise l'appropriation par toutes et tous de l'espace public ;• connaître et entretenir le patrimoine du réseau viaire et des ouvrages d'art ;• améliorer la sécurité routière ;• mettre aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) les espaces publics et leurs équipements ;• rendre plus lisible l'organisation du réseau de voirie ;• améliorer le fonctionnement de la logistique urbaine pour la rendre plus durable. <p>Afin de mettre en œuvre une politique viaire efficiente et cohérente, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none">• recueillir les données sous une forme de système d'informations géographiques (SIG) pour appréhender le réseau viaire et le hiérarchiser ;• développer les outils informatiques de gestion des ouvrages et équipements ;• identifier les fonctions circulatoires et urbaines assurées par la voirie ;• analyser les usages des différentes voies, et ensuite classer les voiries en fonction du gestionnaire (commune, EPT, Départements, État) ;• réaliser une carte du réseau hiérarchisé en identifiant les catégories de voie et les principes d'aménagement et règles d'usage ;

- mettre en place des recommandations d'aménagement à privilégier selon la hiérarchisation viaire par catégories en lien avec la priorisation des fonctions d'usages souhaitées dans une logique d'itinéraire sur les axes existants et dans les programmes d'aménagement (notamment : modes à privilégier, fonctions, limitation de vitesse, plantation et végétalisation, gestion des eaux de ruissellement et eaux d'agrément, gestion des nuisances, place de la logistique durable, stationnement, éclairage) ;
- prioriser et mettre en œuvre les opérations de requalifications et d'aménagement de voiries ;
- mettre en place des indicateurs de suivi et de gestion.

De manière plus opérationnelle, ces réflexions sur les voies de demain aboutiront à l'élaboration d'un règlement de voirie territorial. Ce document visera plusieurs objectifs :

- définir les droits et obligations applicables sur le domaine public pour les riverains et intervenants ;
- définir les règles d'occupation du domaine public de compétence EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;
- s'assurer du lien avec les règles d'assainissement, les plans locaux d'urbanisme existants et demain avec le futur plan local d'urbanisme intercommunal, les chartes « mobiliers » et éclairage/signalisation lumineuse tricolore ;
- disposer d'un outil de communication avec les autres partenaires et intervenants sur le domaine public ;
- unifier les procédures applicables sur le secteur EPT Grand-Orly Seine Bièvre (par exemple : demande de bateau, permission de voirie).

La mise en place de ce document s'articulera autour de deux phases :

1/ Diagnostic

- s'appuyer sur les règlements existants des anciens établissements publics de coopération intercommunale et des Conseils départementaux ;
- concertation avec les différents gestionnaires et occupant du domaine public (Conseils départementaux, villes, concessionnaires, services de secours et sécurité) ;
- définition du besoin et des exigences en lien avec les communes.

2/ Élaboration du règlement

- établir les dispositions générales et administratives (permission de voirie, état des lieux)
- établir les dispositions techniques et les modalités d'interventions sur le domaine public (type de réfection en fonction des typologies de voies, matériaux, modalités de contrôle)

Pilotage

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est lanceur de la réflexion avec les communes

Compétence voirie : Etat, Départements, EPT Grand-Orly Seine Bièvre, communes

Partenaires

Etat
Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne
Région Ile-de-France
Métropole du Grand Paris
Ville de Paris
Collectivités limitrophes
Ile-de-France Mobilités
Société du Grand Paris
RATP
Optile
Transdev
Aménageurs
Bailleurs sociaux
Représentants de la société civile
Associations et acteurs du monde économique
Associations d'utilisateurs

Temporalité

Moyen terme

Action en lien

F045 : Réflexion prospective sur l'évolution des pratiques et des usages dans l'espace public